

**DEPARTEMENT DU NORD**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal de la Commune de  
LEZENNES**

**Arrondissement  
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Prix Jury des Maisons Fleuries**

**Date de convocation :  
Le 27 septembre 2024**

**Présents :**

Didier DUFOUR – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 23**

**Absents excusés :**

Sylvie BLONDEL donne pouvoir à Marie-France LAIGNEZ  
Rizlène HENNACH donne pouvoir à Pierre BRUERE  
Frédérique DESCAMPS donne pouvoir à Lucienne LAVOISIER  
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Véronique PAUWELS

**Nombre de Conseillers  
Présents : 19**

**Absents :**

**Nombre de Conseillers  
Votants : 23**

**Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00**

**Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN**

Monsieur Pierre Bruère, Maire Adjoint délégué à l'écologie urbaine, la transition énergétique et des relations avec les commerces propose à l'Assemblée d'arrêter le nombre et montant des prix attribués par le jury des Maisons fleuries en vue de la cérémonie de remise des prix le 13 Octobre suivant le règlement établi par la commission. Il est ainsi proposé de retenir la répartition suivante :

Jury des Maisons Fleuries 2024	Nombre de cartes cadeaux	Prix unitaire	Montants en Euros
Les 1ers de chaque catégorie	4	60	240
Les 2èmes de chaque catégorie	4	50	200
les 3èmes de chaque catégorie	4	45	180
les 4èmes de chaque catégorie	2	40	80
les 5èmes et 6èmes de chaque catégorie	3	30	90
Les 7èmes et 8èmes de chaque catégorie	2	20	40
Les 9èmes ET suivants de chaque catégories	2	10	20
Coup de cœur du jury	1	10	10
<b>TOTAL:</b>	<b>22</b>		<b>860</b>

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Bruère :

- Retient la répartition des prix suivant la proposition de M. Bruère
- Arrête le montant global de l'enveloppe financières des prix du jury des Maisons Fleuries 2024 à 860 € pour 22 cartes cadeaux

Les crédits afférents à la prise en charge de la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : - 8 OCT. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : - 8 OCT. 2024